

Mairie de Chambéon



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2023

D1-2023-003-15 : DECISIONS MUNICIPALES

D2-2023-03-15 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022

D3-2023-03-15 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

D4-2023-03-15 : TAXES COMMUNALES – TAUX D'IMPOSITION 2023

D5-2023-03-15 : SDA – DEMANDE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

D6-2023-03-15 : RECRUTEMENT EMPLOI

D7-2023-03-15 : DECLASSEMENT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC- ALLEE DU FOUR A PAIN

D8-2023-03-15 : ECHANGE FONCIER

D9-2023-03-15 : DEMANDE FONDS DE CONCOURS CCFE

D10-2023-03-15 : CONVENTION MISE A DISPOSITION SIG GEOFOREZ-EST

Fait à Chambéon ; le 16 MARS 2023

Le secrétaire de séance

Gwendoline CHATTON

le Maire

Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	15

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D1-2023-03-15

APPROBATION DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délibération D1-2022-11-23 du 23 novembre 2023 par laquelle le conseil municipal lui a délégué parti de ses compétences..

0001-2023- DPU non exercé

Vendeur : Mme MARJOLET Marie

Terrain ZN 108 le Canal

Acquéreur : SCI la Beaulieuse pour 275 000 €

0002-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 58, 4 Chemin de Bel Air

Acquéreur : Mme Linsay JORGE et Mr Tom VERICEL 85 000 €

0003-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 57 4 Chemin de Bel Air

Acquéreur : M Jean SANDON et M Serge DRIOT, 70 000 €

0004-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 63, 4 chemin de Bel Air

Acquéreur : Mme Elsa COUTURIER M Nicolas SAGNARD pour 78 500 €

0005-2023- DPU non exercé

Vendeur M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 64 , 4 Chemin de Bel Air

Acquéreur : M Gaetan GREVE Mme Laetitia BOBLENZ pour 75 000 €

0006-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 55 , 4 Chemin d Bel Air

Acquéreur : M Jérémy BARBIER et Mme Alexandra DOCQUOIS pour 59 000 €

0007-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette Mme MARJOLET Marie

Terrain ZP 61, chemin de Bel Air

Acquéreur : M Florian MONIER et Mme Noémie BARBOST pour 79 500 €

0008-2023- DPU non exercé

Vendeur : M GRATALOUP Stéphane

Terrain C 432 et 443 14 rue de la Bascule

Acquéreur : M et Mme Adrien FRANCON pour 284 000 €

Décisions adoptées.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	14

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 14 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D2-2023-03-15

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget assainissement puis sort.

Sous la présidence de Monsieur TROTTET Jérémie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-donne acte à Monsieur le Maire, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif du budget assainissement 2022, lequel peut se résumer ainsi:

		EXECUTION DU BUDGET		
		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice (Mandats et Titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 425.95 €	30 303.07	-3 122.91 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	35 241.32 €	24 424.00 €	-10 817.32 €
+		+	+	
Report de l'exercice 2021	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	57 094.42 € €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0	16 479.16 €€	
=		=	=	
TOTAL				

(Réalisations+Reports)	68 667.30 €	128 300.89 €	59 633.59 €
------------------------	-------------	--------------	-------------

Reste à réaliser à reporter en 2021	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	0	0	
=		=	=	Solde d'exécution
Résultat cumulé	SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 425.98 €	87 397.49 €	53 971.51 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	35 241.32 €	40 903.40 €	5 661.84 €
	TOTAL CUMULE	68 667.30 €	128 300.89 €	59 633.59 €

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	15

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D3-2023-03-15

APPROBATION COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	15

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D5-2023-03-15

SDA – DEMANDE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

M. le Maire rappelle que le schéma diagnostic assainissement en actuellement en cours avec la CCFE. La date limite de remise des offres est fixée au 15 février 2023 à 12h. et la réunion de présentation de l'analyse des offres aux alentours des semaines 9 et 10 (date à définir), soit entre le 27 février et le 10 mars. La Commission d'Analyse des Offres (CAO) interviendra la semaine 11 (du 13 au 17 mars) pour une validation en Conseil Communautaire du 29 mars 2023. Nous vous tiendrons informé au fur et à mesure et le plus rapidement possible pour la date de présentation de l'analyse et celle de la CAO.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres

- Habilité Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services De l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	15

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D6-2023-03-15

RECRUTEMENT EMPLOI CDI CONTRACTUEL

M. le Maire expose au conseil municipal que le contrat de travail à durée déterminé passé entre la commune et Monsieur OLIVIERA Frédéric arrive à échéance au 31 mars 2023. Il propose au conseil municipal de transformer ce contrat de travail à durée déterminé en un contrat de travail à durée indéterminé pour cet agent. Il précise que ce dernier sera employé en tant que contractuel de droit privé au sien de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- Approuve ce recrutement
- Demande à Monsieur le Maire de procéder à l'établissement dudit contrat.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	15

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D7-2023-03-15

DECLASSEMENT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC – ALLEE DU FOUR A PAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2131-2,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L2141-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment en son article L 141-3,

Considérant les échanges et accords menés avec M. Armand CARDON DE GARSIGNIES quant à :

- l'acquisition par ce dernier de deux parties d'une surface respective de 92,00 m² et de 176,00 m² à extraire du domaine public communal – Allée du Four à Pain - alors contiguës à sa propriété cadastrée Section C Numéro 105, et ce afin de permettre la création de places de stationnement pour son établissement de chambre d'hôtes,
- l'acquisition par la Commune de ce dernier d'une partie d'une surface de 465,00 m² à extraire de la parcelle cadastrée Section ZE Numéro 17 et de la parcelle cadastrée Section C Numéro 313 d'une surface de 182,00 m², sises Allée de la Forge, et ce afin de permettre la création d'un passage sécurisé pour les élèves de l'école entre l'établissement scolaire et les aires de jeux,

Considérant l'intervention d'un Géomètre-Expert, et que les parties ci-avant rapportées sont bornées et cadastrées, savoir :

- que la Commune céderait ainsi à M. Armand CARDON DE GARSIGNIES les parcelles cadastrées Section C Numéros 474 et 475, d'une surface respective de 92,00 m² et de 176,00 m²,
- que M. Armand CARDON DE GARSIGNIES céderait ainsi à la Commune la parcelle cadastrée Section ZE Numéro 102 d'une surface de 465,00 m² et la parcelle cadastrée Section C Numéro 313 d'une surface de 182,00 m²,

Considérant que les mutations foncières requises seraient opérées avec une soulte d'un montant de 7.000,00 € à verser par la Commune à M. Armand CARDON DE GARSIGNIES,

Considérant que l'intégralité des frais seront à la charge de la Commune,

Considérant que pour permettre la libre disposition des deux parties à extraire du domaine public communal – savoir en cela les parcelles cadastrées Section C Numéros 474 et 475 - il est nécessaire de prononcer leur déclassement,

Considérant que lesdites parcelles, ainsi désaffectées et déclassées, appartiendront au domaine privé de la Commune,

Considérant que matériellement dans les faits, lesdites parcelles ci-avant visées n'ont pas d'affectation particulière, et que leur cession éventuelle – conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière - n'aurait pas pour objet de porter atteinte à des fonctions de desserte ou de circulation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) De constater et d'acter la désaffectation des parties du domaine public ci-avant explicitées, savoir parcelles cadastrées Section C Numéros 474 et 475.

2°) D'acter leur déclassement.

3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, a décidé :

1°) De constater et d'acter la désaffectation des parties du domaine public ci-avant explicitées, savoir parcelles cadastrées Section C Numéros 474 et 475.

2°) D'acter leur déclassement.

3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	15

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D8-2023-03-15

ECHANGE FONCIER

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBEON en date du 15 MARS 2023,

Considérant que pour mémoire sont rappelés les échanges et accords menés avec M. Armand CARDON DE GARSIGNIES quant à :

- l'acquisition par ce dernier des parcelles cadastrées Section C Numéros 474 et 475 d'une surface respective de 92,00 m² et de 176,00 m² – Allée du Four à Pain et issues du domaine public communal - alors contiguës à sa propriété cadastrée Section C Numéro 105, et ce afin de permettre la création de places de stationnement pour son établissement de chambre d'hôtes,

- l'acquisition par la Commune de ce dernier de la parcelle cadastrée Section ZE Numéro 102 d'une surface de 465,00 m² issue de la parcelle cadastrée Section ZE Numéro 17 et de la parcelle cadastrée Section C Numéro 313 d'une surface de 182,00 m², sises Allée de la Forge, et ce afin de permettre la création d'un passage sécurisé pour les élèves de l'école entre l'établissement scolaire et les aires de jeux,

Considérant que par délibération en date du 15 mars 2023 D7-2023-03-15 ci-avant approuvée, le Conseil Municipal a acté le déclassement desdites parcelles issues du domaine public,

Considérant que par conséquent, lesdites parcelles relèvent du domaine privé de la Commune qui peut en disposer librement,

Considérant que les mutations foncières requises seront opérées avec une soulte d'un montant de 7.000,00 € à verser par la Commune à M. Armand CARDON DE GARSIGNIES,

Considérant que l'intégralité des frais seront à la charge de la Commune,

Considérant que pour permettre la libre disposition des deux parties à extraire du domaine public communal – savoir en cela les parcelles cadastrées Section C Numéros 474 et 475 - il est nécessaire de prononcer leur déclassement,

Considérant que lesdites parcelles, ainsi désaffectées et déclassées, appartiendront au domaine privé de la Commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) D'approuver l'échange ci-avant explicité, et ce avec une soulte d'un montant de 7.000,00 € à verser par la Commune à M. Armand CARDON DE GARSIGNIES.

2°) De dire les frais sont prévus au budget,

3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité/la majorité a décidé :

1°) D'approuver l'échange ci-avant explicité, et ce avec une soulte d'un montant de 7.000,00 € à verser par la Commune à M. Armand CARDON DE GARSIGNIES.

2°) De dire les frais sont prévus au budget,

3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	15

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D9-2023-03-15

**PROJET ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN ET REALISATION D'UN
CHEMIN PIETONNIER POUR SECURISER L'ACCES DES ENFANTS DE L'ECOLE
AUX AIRES DE LOISIRS- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,
Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,
Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet communal de la Commune de CHAMBEON,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif fons de concours, intitulé projet acquisition d'une parcelle de terrain et réalisation d'un chemin piétonnier pour sécuriser l'accès des enfants de l'école aux aires de loisirs du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres :

- 1 – d'approuver le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain et réalisation d'un chemin piétonnier pour sécuriser l'accès des enfants de l'école aux aires de loisirs
- 2 – de solliciter de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 13 500 € pour le financement de sa réalisation
- 3 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	11	15

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date de la convocation 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D10-2023-03-15

Convention de mise à disposition de la plateforme SIG GéoForez-Est

Motivation et opportunité :

La Communauté de Communes de Forez-Est a fait l'acquisition d'un SIG en mutualisation avec le SIEL-TE42. Elle porte les coûts d'acquisition et d'adhésion pour l'ensemble de Forez-Est afin de permettre à chaque commune de disposer d'un accès à la connaissance géographique de son territoire (Cadastre, Réseaux, Environnement, Adressage, etc...)

Contenu :

Afin de créer les accès communaux à la plateforme SIG « GéoForez-Est » il est nécessaire d'approuver et signer la convention ci-jointe et de renseigner la ou les fiches de création de compte.

Cette convention fixe les modalités de la mise à disposition de la plateforme SIG.

Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 15 mars 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU